



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS BATEAU.

Version 1 27/03/2020

(pas d'équivalence, pas de passerelle).

PUBLIC CONCERNE : être âgé de plus de 16 ans.

PRE REQUIS : écrire et lire correctement.

FINALITE ET DEBOUCHES : Obtenir le permis bateau maritime ou fluvial.

OBLIGATION REGLEMENTAIRE : Satisfaire à la visite médicale.

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Fournir les documents permettant l'immatriculation du dossier.

DUREE DE LA FORMATION : 15 Heures.

PROFIL DES INTERVENANTS : Moniteurs diplômés.

EVALUATION INITIALE : Evaluation des compétences permettant de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaires à la formation.

MODALITES D'EVALUATION DU NIVEAU DE L'ELEVE : Suivi sur livret d'apprentissage et examens blancs.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Formation théorique individuelle, pratique par 2.

DELAIS D'ACCES : Début de la formation après inscription sur le site OEDIP.

DATES : A définir avec le stagiaire.

LIEU : Théorie 34 rue de la roë à ANGERS – Conduite ponton rue haute de reculée à ANGERS.

METHODES MOBILISEES, MOYENS PEDAGOGIQUES : TV, DVD, cours et tests Vagnon, livret d'apprentissage, conduite sur bateau pêche promenade 6M40 .

COUT DE LA FORMATION : Etablissement d'un devis personnalisé.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION : Obtention de l'examen officiel.

DETAIL DE LA FORMATION (objectifs) :

FORMATION THÉORIQUE

- Le permis bateau
- Le vocabulaire
- Le balisage de jour et de nuit
- Les signaux portuaires
- La carte marine
- La météo
- La marée
- Le franchissement des écluses
- Les navires
- Les activités nautiques
- La sécurité

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.

E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : www.chadal.fr

Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.

F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2013.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

- La VHF
- La protection de l'environnement

FORMATION PRATIQUE

(Possibilité d'évaluer chaque thème indépendamment)

THÈME N°1 LA SÉCURITÉ DU PLAISANCIER « Utiliser le matériel du bord pour prévenir les risques et assurer la sécurité des passagers et de l'embarcation dans des situations normales ou inhabituelles »

Objectif n°1 : Assurer la sécurité individuelle

Le candidat devra manipuler au moins trois systèmes de brassières différentes.

- Être capable de choisir la brassière adaptée aux types de navigation.
- Être capable de mettre et d'ajuster les différents types de brassières en fonction de la morphologie des personnes, des enfants en particulier.
- Être capable de contrôler la conformité et l'état d'usure de la brassière.

Objectif n°2 : Assurer la sécurité collective

Le candidat devra manipuler les différents matériels visés dans la liste du premier point, le candidat conservera à titre d'exemple le plan désigné au troisième point.

- Être capable d'expliquer l'utilisation des matériels suivants : dispositif de repérage et d'assistance pour une personne tombée à l'eau, miroir de signalisation, dispositif d'assèchement, gaffe, dispositif de remorquage, moyen sonore de signalisation.
- Être capable d'expliquer l'utilisation des matériels suivants : extincteur, dispositif de sonde, dispositif d'obturation de la coque, trousse de secours, dispositif coupe-circuit.
- Être capable de localiser sur un plan d'eau les points sensibles du bateau et de faire figurer sur ce plan les matériels de lutte contre l'incendie et les voies d'eau.

Objectif n°3 : Connaître les règles élémentaires de l'usage des moyens de communication embarqués

- Être capable de présenter les limites du téléphone portable
- Être capable de présenter l'intérêt d'utiliser une VHF
- Être capable de passer un appel de détresse, d'urgence ou sécurité.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : www.chadal.fr
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2013.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

THÈME N°2 LES INCONTOURNABLES DU PLAISANCIER « Prendre en compte les conditions de navigation et les caractéristiques du plan d'eau »

Objectif n°4 : Décider de l'opportunité de la sortie en fonction d'un bulletin météorologique

Le candidat sera au besoin guidé par le formateur dans sa recherche d'informations météorologiques.

- Être capable de se procurer le bulletin météorologique pour une zone de navigation définie par le formateur.
- Être capable d'identifier les informations des météorologiques susceptibles d'influencer la navigation.

Objectif n°5 : Respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation

Le candidat utilisera le support maritime ou fluvial fourni par le formateur.

- Être capable de reconnaître le balisage par rapport à une route tracée par le formateur.
- Être capable d'identifier les différents les principaux dangers dans le choix d'une route tracée par le formateur.
- Être capable d'adapter sa trajectoire en fonction des obstacles et des balisages identifiés.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : www.chadal.fr
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2013.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

THÈME N°3 LES RESPONSABILITÉS DU PLAISANCIER « Connaitre et assumer ses responsabilités de plaisancier »

Objectif n°6 : Être responsable de l'équipage du bateau

- Être capable de décrire les obligations principales du chef de bord.
- Être capable de citer les principales infractions relatives à la navigation et au navire et leurs conséquences.

Objectif n°7 : Utiliser à bon escient les moyens de détresse

- Être capable de présenter succinctement le principe de base de l'assistance en mer : assistance aux personnes et assistance aux biens.
- Être capable de décrire les moyens humains et matériels susceptibles d'être engagés suite à un signal de détresse.
- Être capable d'appréhender les conséquences d'un déclenchement abusif d'un signal pyrotechnique de détresse.

Objectif n°8 : Respecter le milieu naturel

- Être capable d'identifier les sources de pollutions possibles à partir d'un bateau de plaisance et d'identifier les degrés et les délais de biodégradabilité.
- Être capable d'expliquer les conséquences d'un comportement irrespectueux pour l'environnement.
- Être capable de participer à la préservation de l'environnement.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : www.chadal.fr
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2013.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

THÈME N°4 LA CONDUITE DU BATEAU « Maitriser l'utilisation du moteur et la conduite du bateau »

Objectif n°9 : Maîtriser la mise en route du moteur

- Être capable de contrôler les points sensibles du moteur.
- Être capable de vérifier les niveaux.
- Être capable de démarrer en sécurité.

Objectif n°10 : Maîtriser la trajectoire

- Être capable de tenir une ligne droite, de tourner en virage large puis en virage court.
- Être capable de faire demi-tour, de faire un tour complet des deux côtés.
- Être capable de suivre un cap compas et de le modifier à la demande du formateur.

Objectif n°11 : Maîtriser la vitesse

- Être capable d'accélérer et de ralentir en sécurité.
- Être capable de consulter le répéteur de vitesse et de réguler la vitesse à la demande du formateur.
- Être capable d'estimer une vitesse de 5 nœuds ou 10 km/h.

Objectif n°12 : Maîtriser l'arrêt de la propulsion

- Être capable de couper puis de rétablir la propulsion en navigation.
- Être capable de casser l'erre du bateau.
- Être capable de battre en arrière en sécurité.

Objectif n°13 : Maîtriser la marche arrière

- Être capable de diriger le bateau.
- Être capable de réguler sa vitesse et de s'arrêter.
- Être capable de reculer en ligne droite.

Objectif n°14 : Maîtriser l'utilisation des alignements

- Être capable de tenir un alignement par l'avant.
- Être capable de tenir un alignement par l'arrière.
- Être capable d'ouvrir ou de fermer un alignement.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.
E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000/8100 site Internet : www.chadal.fr
Annexe : 6 rue du Chanoine Pineau, 49330 CHAMPIGNE. Siret 328.494.505.00030.
F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004/2013.



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

THÈME N°5 LES MANŒUVRES DU BATEAU « Réaliser les manœuvres de base en sécurité »

Objectif n°15 : Arriver et partir d'un quai

- Être capable d'amarrer le bateau.
- Être capable d'utiliser l'amarrage pour faciliter le départ et l'arrivée au quai.
- Être capable d'appareiller d'un quai en sécurité.
- Être capable d'aborder un quai en sécurité.

Objectif n°16 : Prendre un coffre

- Être capable de réaliser une approche de coffre en fonction du vent et du courant.
- Être capable d'amarrer le bateau à un coffre.
- Être capable de quitter un coffre en sécurité.

Objectif n°17 : Mouiller/Ancrer

Le deuxième item est soumis au respect de la réglementation de la police de la navigation.

- Être capable de choisir une zone de mouillage.
- Être capable de préparer et de mouiller en sécurité sur la zone choisie par le formateur.
- Être capable de vérifier la tenue de mouillage par des alignements latéraux.
- Être capable de relever le mouillage en sécurité.

Objectif n°18 : récupérer une personne tombée à l'eau

Le candidat devra réaliser les manœuvres en autonomie lors de l'évaluation.

- Être capable d'avertir l'équipage et de décrire la manœuvre de récupération au formateur.
- Être capable de faire route de collision avec l'objet flottant jeté du bord.
- Être capable d'atteindre l'objet flottant en contrôlant l'erre, la position du bateau, la propulsion du moteur.
- Être capable de mettre en œuvre le moyen de remontée à bord pour récupérer la personne tombée à l'eau.

Suite du parcours : permis hauturier.